



## Expertise incomplete : accident vie quotidienne

Par **mafi55**, le **27/12/2008 à 15:45**

Bonjour, rnIl ya un an, je suis tombé, je me suis recupéré sur un bras et un genou. rnJ'ai eu deux expertises mandatées par l'assureur. Lors de la 2eme, le medecin expert a etabli l'état de ma "tendinite " avec les examens suivants : il m'a fait faire des mouvements. Ses conclusions : rn- mouvement des épaules, ont été testées : abduction/retroplulsion/rotation externe/main vertex, main/nuque, main/épaule opposée, distance pouce-C7 rnrnMes questions : comme ce contrat Praxis de la Maif concernent les actes quotidiens de la vie, est ce qu'il n'y aurait dû y avoir d'autres examens, tests ?rnPar exemple, j'ai du mal à soulever une charge de 15 kg et de la maintenir en l'air (bricolage) alors qu'avant je le pouvais facilement. rnQuand j'aurai une idee sur ces autres possibles examens, je verrai la suite à donner.rnMercirnrnNote : la MAIF reconnaît les accidents liés au bricolage !

Par **Tisuisse**, le **28/12/2008 à 17:33**

Bonjour,rnrnComme tout problème d'assurances, une expertise peut être contestée par une contre-expertise. Voyez les termes de votre contrat pour la contre-exertise et dans quelle mesure la MAIF pourrait la prendre en charge.rnrnJe pense qu'il me paraît opportun avant de demander et de faire effectuer une contre-expertise, de contacter la MAIF pour connaître la suite de votre dossier.

Par **mafi55**, le **28/12/2008 à 19:36**

jE L'ai contactée :Reponse : si je veux revoir l'expertise , je paie la moitié des frais sans doute élevée .rnrn Ma question : savoir ce qui a été testé su la mobilité de mon epaule/bras par lme medecin mandaté rneut etre sur un autre site ? mais lequel ? rnmerci